

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1877.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi qu'on l'a annoncé à la Chambre l'année dernière, le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1877 a subi, dans la classification des articles, un remaniement général qui le rend plus conforme à l'état réel des choses et qui permet de mieux se rendre compte de la nature des dépenses.

Le chapitre I^{er}, relatif au service de la Dette proprement dite, a été divisé en 3 sections.

Les deux premières comprennent :

- 1^o Les *Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1850*;
- 2^o Les *Redevances à payer au Gouvernement des Pays-Bas*, en exécution du traité du 5 novembre 1842;

La 3^e section, dans laquelle figurent les *Dettes contractées depuis 1850*, est subdivisée de la manière suivante :

- § 1^{er}. — Intérêts et Amortissement;
- § 2. — Annuités diverses;
- § 3. — Autres charges.

A l'exception du crédit de fr. 1269-84 relatif aux *anciens traitements d'attente*, qui figurait au chapitre II (art. 24) du Budget de 1876 et qui a été ajouté au crédit concernant les *rentes viagères* (art. 4, chap. I^{er}) du projet de Budget de 1877, les chapitres II et III de ce dernier Budget n'ont subi aucune modification quant à la classification des articles.

Toutefois, l'ancien libellé du chapitre III — FONDS DE DÉPÔT — a été remplacé par le libellé suivant :

« INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS. »

L'ensemble du projet de Budget pour 1877 présente, sur celui de l'exercice précédent, une augmentation de 1,128,785 francs.

Cette augmentation, à part quelques modifications peu importantes sur les autres crédits, résulte :

- 1^o De la dotation d'amortissement de l'emprunt à 3 p. % de 1873, qui n'était en 1876 que d'un semestre, tandis qu'elle est d'une année entière pour 1877;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° De l'annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre-et-Waes, qui sera intégrale pour 1877, alors qu'elle ne portait que sur huit mois en 1876;

5° Enfin, du crédit relatif aux intérêts des consignations.

Les deux dernières augmentations, qui s'élèvent ensemble à 900,000 francs, sont, en grande partie, compensées par des augmentations portées des mêmes chefs au projet de Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1877.

Les renseignements suivants justifient les modifications introduites au Budget de 1877.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

1^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1850.

ART. 1^{er} à 4. — Les crédits de cette section n'ont subi d'autre modification que celle dont il a été parlé plus haut et qui consiste dans la réunion en un seul article (4) des crédits portés aux articles 24 et 26 du Budget de 1876.

2^e SECTION. — Redevances à payer au Gouvernement des Pays-Bas.

ART. 5 et 6. — Pas de modifications à ces deux articles.

5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1850.§ 1^{er}. — Intérêts et amortissement.

ART. 7 et 8. — Les crédits portés à ces articles n'ont pas varié.

ART. 9. — La dotation d'amortissement de l'emprunt à 5 p. % qui, aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1875, a pris cours le 1^{er} mai 1876, ne comprenait pour cette dernière année qu'un semestre, tandis qu'elle doit en comprendre deux pour l'année 1877; il en résulte une augmentation de 243,250 francs.

ART. 10. — Sans changement.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1874-1875 pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. %, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles qui, n'ayant pu être employées, à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION	INTÉRÊTS des capitaux amortis	TOTAL	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
4 p. 0/0.	nov. 1874.	127,500 »	7,824 »	135,324 »	135,547 91	135,324 »	»	
	mai 1875.	127,500 »	10,550 »	138,050 »	138,262 58	138,050 »	»	
4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} sér.	nov. 1874.	158,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1875.	158,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1874.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1875.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1874.	555,642 25	5,870 »	557,512 25	»	»	557,512 25	
	mai 1875.	555,642 25	5,870 »	557,512 25	»	»	557,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1874.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1875.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1874.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1875.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1874.	194,090 25	1,502 75	195,595 »	»	»	195,595 »	
	mai 1875.	194,090 25	1,502 75	195,595 »	»	»	195,595 »	
		2,587,710 41	56,552 »	2,624,262 41	275,610 49	275,554 »	2,350,908 41	
TOTAL ÉGAL. . . . fr.							2,624,262 41	

§ 2. — *Annuités diverses.*

ART. 11 à 15. — Sans modifications.

ART. 16 à 18. — Les crédits qui font l'objet de ces trois articles ont été établis conformément aux tableaux d'amortissement (litt B et C), annexés à la note qui accompagne le Budget modifié de 1874. (*Documents de la Chambre, session de 1875-1874, n^o 17.*) Les différences en plus et en moins qu'ils présentent se traduisent en une diminution de 265 francs.

L'annexe n^o 8 fait connaître le fonds d'amortissement afférent à l'année 1875, pour les obligations et les actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg, et établit la situation générale de l'amortissement au 31 décembre 1875, pour tous les titres émis par cette Compagnie.

ART. 19. — Les explications fournies par le Gouvernement à la Chambre. l'année dernière, et qui ont été insérées dans le rapport de la section centrale chargée de l'examen du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1876, ont justifié l'allocation de 1,600,000 francs portée, au Budget de la Dette publique

NOTE PRÉLIMINAIRE.

du même exercice, comme représentant approximativement la somme à payer pour la partie (huit mois) de l'annuité relative au rachat de la concession du chemin de fer de Dendre-et-Waes.

La période de cinq années qui doit servir de base pour la fixation du chiffre à payer du chef de cette annuité, n'expirant qu'au mois de mai prochain, ce ne sera que plusieurs mois après cette date qu'on pourra établir ce chiffre avec exactitude. En attendant, on a cru devoir porter au projet de Budget de 1877 un crédit proportionné à celui qui a été alloué pour les huit derniers mois de 1876.

§ 5. — *Autres charges.*

ART. 20. — Non modifié.

ART. 21. — Les sommes présumées nécessaires au paiement du minimum d'intérêt garanti par la loi du 20 décembre 1851 et par des lois subséquentes, à diverses sociétés concessionnaires de chemins de fer, et à la société du canal de Bossuyt à Courtrai, sont évaluées, pour l'année 1877, à 955,000 francs, répartis comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale	fr.	10,000	»
» de l'Entre-Sambre et Meuse		140,000	»
» de Manage à Wavre		50,000	»
» de Lierre à Turnhout		50,000	»
» de Lichtervelde à Furnes		150,000	»
» de Tongres à Bilsen.		5,000	»
» de Tongres à Glons		5,000	»
Ligne de Virton		205,000	»
» de Maseyk		150,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
		<hr/>	
	TOTAL fr.	955,000	»
		<hr/>	

Comparé au crédit alloué en 1876, le chiffre demandé pour 1877 présente une diminution totale de 15,000 francs, soit 5,000 francs sur chacun des trois chemins de fer de l'Entre-Sambre et Meuse, de Tongres à Bilsen et de Tongres à Glons.

L'état formant l'annexe n° 9 du projet de Budget fait connaître les sommes payées du chef du minimum d'intérêt pendant les années 1866 à 1874.

ART. 22. — Le crédit de 105,000 francs qui fait l'objet de cet article, représente les deux crédits alloués par les articles 16 et 20 du Budget de 1876, qu'il a paru convenable de réunir comme relatifs à des dépenses de même nature.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il convient de faire remarquer que la partie de ce crédit (40,000 francs) qui figure aux charges extraordinaires et temporaires, est destinée à couvrir les frais d'une émission éventuelle de titres au porteur de la Dette à 2 1/2 p. % dont il a été parlé dans la note préliminaire du Budget de la Dette publique de 1876.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 23. — Les motifs que le Gouvernement a allégués l'année dernière en faveur du maintien du chiffre demandé pour la rémunération en matière de milice, continuant d'exister, on a cru devoir reproduire ce chiffre au projet de Budget de 1877.

ART. 24. — Il conste de l'annexe n° 40 que les différences en plus et en moins sur les sommes nécessaires au paiement des pensions à charge du Trésor pendant l'année 1877, se traduisent en une augmentation de 50,800 francs.

Les différences en moins portent sur les pensions civiles et autres accordées avant 1850, les pensions civiques, les pensions militaires (40,000 francs), les pensions de l'Ordre de Léopold et celles du Département de l'Intérieur.

Les différences en plus concernent les pensions des Départements de la Justice, des Travaux publics, des Finances et les pensions ecclésiastiques.

Trois causes sont attribuées à l'augmentation des pensions de la Justice, savoir: l'amélioration des traitements à partir de 1865, l'infériorité des extinctions comparativement aux années précédentes, et enfin la mise à la retraite des membres de l'ordre judiciaire, en vertu de la loi du 25 juillet 1867.

Les deux premières causes sont applicables aux pensions ecclésiastiques, dont le montant actuel dépasse déjà de 7,000 francs la somme portée au Budget de 1876.

A l'égard des pensions du Département des Travaux publics, le principal motif de l'augmentation demandée consiste dans la prochaine mise à la retraite de plusieurs fonctionnaires qui sont actuellement en disponibilité.

En ce qui concerne les pensions des Finances, l'augmentation est nécessitée par l'insuffisance de crédit qui a été constatée pour 1875 et par la réduction de la moyenne des extinctions.

ART. 25. — Non modifié.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 26. — Non modifié.

ART. 27 et 28. — Par les motifs qu'on a fait connaître dans la note préliminaire du Budget de 1876, il y a lieu, pour 1877, de réduire de 30,000 francs

NOTE PRÉLIMINAIRE.

le crédit relatif aux cautionnements des remplaçants dans la milice nationale, et d'augmenter de 100,000 francs le crédit pour intérêts des consignations et des cautionnements d'adjudicataires qui y sont assimilés.

On ne perdra pas de vue, ainsi qu'on l'a dit plus haut, que cette dernière augmentation de dépense est balancée par une augmentation au moins égale, portée du même chef au Budget des Voies et Moyens.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences en charges tant ordinaires qu'extraordinaires, entre le Budget de 1877 et celui de l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1877.												
		CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1876					CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1877.					SUR L'ENSEMBLE.		
		Ordinaires.		Extraordin.		TOTAL.	Ordinaires.		Extraordin.		TOTAL.	EN PLUS.	EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		EN PLUS.	EN MOINS.	
I.	Service de la dette	49,027,114 80	10,200 24	49,037,405 15	49,035,000 89	1,011,360	88	50,046,339 97	27,085 "	"	1,001,269 84	"	1,028,254 84	"
II.	Rémunérations	9,906,200 "	04,213 84	10,550,400 84	9,941,000 "	659,000 "	10,580,000 "	54,800 "	"	"	5,269 84	"	20,550 10	"
III.	Fonds de dépôt	1,585,000 "	"	1,585,000 "	1,655,000 "	"	1,655,000 "	70,000 "	"	"	"	"	70,000 "	"
	TOTAUX fr.	60,516,514 80	65,459 08	61,170,874 97	60,640,000 89	1,650,360 08	62,290,339 97	152,785 "	"	"	1,001,269 84	5,269 84	1,128,785 "	"
					En plus : fr. 152,785 "						En plus : fr. 900,000 "			
														1,128,785 "

Augmentation sur l'ensemble du Budget fr.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

Je vous présente et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1877, à la somme de *soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante-neuf francs quatre-vingt-dix-sept centimes* (fr. 62,299,659 97 c'), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 21 février 1876.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.	
		des intérêts.	de l'amortissement.		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
	CHAPITRE 1^{er}. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION. <i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand- livre de la Dette publique à 2½ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"
2	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. % 2 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de l'em- prunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 139,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1877)	5,575,882 50	"	5,575,425 "	5,575,425 "	"
3	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de 67,508,500 francs (mém. semestr.)	"	557,542 50	"	"	"
4	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans ex- pression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	"	"	"	80,598 14	"
4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente	"	"	"	"	1,560 08
	2^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (art. 20 et 25 dudit traité)	"	"	"	105,820 10	"
6	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"	21,164 02	"
	3^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
7	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	2,495,888 20	"	2,775,209 11		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	277,520 91	"		
	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1877)	6,565,560 50	"	7,072,845 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	707,284 50	"		
	A REPORTER. fr.	17,598,521 98	1,522,147 91	18,720,469 89	9,081,998 04	1,560 08

POUR L'EXERCICE 1877.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
	Report. fr.	17,598,521 98	1,522,147 91	18,720,469 89	9,081,998 04	1,560 08
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	2,065,295 "	"	5,294,770 "	19,956,189 11	"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	529,477 "			
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	2,656,145 "	"	2,929,050 "	"	"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	292,905 "			
7 suite.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,865,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	5,497,685 50	"	5,886,515 "	"	"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	588,651 50			
8	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	2,040,000 "	"	2,295,000 "	2,295,000 "	"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	255,000 "			
9	Intérêts à 5 p. % sur un capital nominal de 245,250,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (<i>Moniteur</i> n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	7,297,500 "	"	7,784,000 "	7,784,000 "	"
	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	486,500 "			
	TOTAUX.	55,854,945 48	3,074,661 41	58,909,604 89		
	A REPORTER. fr.				59,117,187 15	1,560 08

POUR L'EXERCICE 1877.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . fr	40,055,050 89	1,911,560 08	50,066,650 97
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
25	Rémunération en matière de milice (<i>Credit non limitatif</i>) . . .	2,000,000 .	.	
		CHARGES		
		Ordinaires	Extraordinaires	
	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.		10,000 .	
	— civiles		26,000 .	
	— militaires	5,710 000 .	.	
	— de l'ordre de Léopold. . .	52,000 .	.	
	Marine Pensions militaires . .	40,000 .	.	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . .	.	2,000 .	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo	.	1,000 .	
24	<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>			
	Affaires Etrangères	112,000	.	
	Justice	699,000	.	
	Intérieur.	446,000 .	.	
	Travaux publics	500,000	.	
	Guerre	80,000	.	
	Finances.	1,960,000	.	
	Cour des comptes.	24,000	.	
	<i>Pensions ecclésiastiques</i>	552,000 .	.	
	Arriérés de pensions de toute nature.	6 000 .	.	
		7,941,000 .	59,000 .	10,580,000 .
25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)		600,000 .	
	A REPORTER. fr.	58,996,050 89	1,650,560 08	60,646,650 97

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	58,996,099 89	1,650,560 08	60,646,659 97
	CHAPITRE III.			
	INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc 800,000	805,000		
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000			
27	Intérêts à 4 p. %, des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale	50,000		1,655,000
28	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	800,000		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	60,649,099 89	1,650,560 08	62,299,659 97

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 21 février 1876.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1877.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. ‰, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	3,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. ‰, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 29 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. ‰ (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	3,057,882 50	"	3,575,425 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. ‰ de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres) a)	"	337,542 50	
5	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	"	"	"
4	a.	Rentes viagères	"	"	"
	b.	Anciens traitements d'attente	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 23 dudit traité)	"	"	"
6	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
7	1 ^o	a. Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. ‰, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	2,405,888 20	"	2,773,209 11
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. ‰ de ce capital (1) (mêmes semest.) b)	"	277,320 91	
A REPORTER. fr.			11,052,701 48	614,803 41	11,647,624 89
(1) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (<i>Moniteur</i> n° 164).					

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	
3,375,425 •	•	3,375,425 •	3,375,425 •	•	•	a) Annexe n° 1.
80,598 14	•	80,598 14	80,598 14	•	•	
•	290 24	1,560 08	1,560 08	•	•	
•	1,269 84					
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	
9,081,998 04	1,560 08	9,083,558 12	9,083,558 12	•	•	b) Annexe n° 2.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		Report. fr.	11,052,761 48	614,865 41	11,647,624 89	
2°	a.	Intérêts du capital de 141.456.900 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	6,565,560 50	"	7,072,845 "	
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (1) (mêmes semestres) c)	"	707,284 50		
5°	a.	Intérêts du capital de 65.895.400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	2,965,205 "	"	5,204,770 "	
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (2) (mêmes semestres) d)	"	520,477 "		
7 (suite)	4°	a.	Intérêts du capital de 58.581.000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	2,658,145 "	"	2,029,050 "
		b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (2) (mêmes semestres) e)	"	292,905 "	
5°	a.	Intérêts de la dette de 77.726.500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1° du capital de 60.862.800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 50 juin 1869; 2° du capital de 1.000.000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15.865.500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	3,407,685 50	"	3,886,315 "	
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77.726.500 francs (2) (mêmes semestres) f)	"	588,651 50		
8	a.	Intérêts de l'emprunt de 51.000.000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	2,040,000 "	"	2,295,000 "	
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres) g).	"	255,000 "		
9	a.	Intérêts à 5 p. % sur un capital nominal de 245.250.000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (<i>Moniteur</i> n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	7,297,500 "	"	7,784,000 "	
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % du ce capital (mêmes semestres)	"	486,500 "		
		TOTAUX.	55,854,945 48	3,074,661 41	38,909,604 89	
10	"	Intérêts, échéant en 1877, des bons du Trésor émis en 1875				

A REPORTER. fr.

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 512), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
9,081,998 04	1,560 08	9,083,558 12	9,083,558 12	.	.	c) Annexe n° 5
10,956,189 11	"	10,956,189 11	10,956,189 11		"	d) Annexe n° 4
						e) Annexe n° 5
						f) Annexe n° 6
2,205,000	"	2,205,000	2,205,000	"	"	g) Annexe n° 7
7,784,000	"	7,784,000	7,540,750	243,250	"	
"	1,000,000	1,000,000	1,000,000	"	"	
50,117,187 15	1,001,560 08	40,118,747 23	50,875,407 23	243,250	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
11	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1877 et au 1 ^{er} janvier 1878)
12	»	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212.)
13	»	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal
14	»	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa.
15	»	Septième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
16	»	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) h)
17	»	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie h)
18	»	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie h)
19	»	Deuxième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (<i>Crédit non limitatif</i>)
		§ 3. Autres charges.
20	»	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 95 et accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1876 au 12 avril 1877)
21	»	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) i).
22	a.	Frais relatifs au service des diversés dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

CHARGES	
ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
85,500	10,000
7,500	"
93,000	10,000

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
59,117,187 15	1,001,560 08	40,118,747 25	59,875,497 25	243,250 "	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
506,000 "	"	506,000 "	506,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
599,720 "	"	599,720 "	599,860 "	"	140 "	b) Annexe n° 8.
5,192,600 "	"	5,192,600 "	5,192,750 "	"	150 "	
284,975 "	"	284,975 "	284,950 "	25 "	"	
2,400,000 "	"	2,400,000 "	1,600,000 "	800,000 "	"	
42,287 74	"	42,287 74	42,287 "	"	"	
955,000 "	"	955,000 "	950,000 "	"	15,000 "	i) Annexe n° 9.
95,000 "	10,000 "	105,000 "	105,000 "	"	"	
40,055,099 89	1,011,560 08	50,066,659 97	40,058,674 97	1,045,275 "	15,200 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,027,985 "		

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
25		Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)	"	"
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	10,000 "
	b.	— civiles	"	26,000 "
	c.	— militaires	5,710,000 "	"
	d.	— de l'ordre de Léopold	52,000 "	"
	e.	Marine. — Pensions militaires	40,000 "	"
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000 "
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000 "
Pensions civiles des divers Départements.				
24	h.	Affaires Etrangères	112,000 "	"
	i.	Justice	699,000 "	"
	j.	Intérieur.	446,000 "	"
	k.	Travaux publics	500,000 "	"
	l.	Guerre	80,000 "	"
	m.	Finances.	1,960,000 "	"
	n.	Cour des comptes	24,000 "	"
	o.	Pensions ecclésiastiques.	552,000 "	"
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "	"
			7,941,000 "	59,000 "
25		Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
26	a.	Intérêts, à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	800,000 "	
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	5,000 "	
27		Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.		
28		Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.				

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000	"	2,000,000	2,000,000	"	"	
7,941,000	59,000	7,980,000 <i>j)</i>				<i>j) Annexe n° 10.</i>
			8,549,200	50,800	"	
"	600,000	600,000				
9,941,000	659,000	10,580,000	10,549,200	50,800	"	

803,000	"	803,000	805,000	"	"
50,000	"	50,000	80,000	"	30,000
800,000	"	800,000	700,000	100,000	"
1,653,000	"	1,653,000	1,583,000	100,000	50,000
AUGMENTATION. fr.				70,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	102	Service de la dette proprement dite
II.	108	Rémunérations
III.	<i>Ibid.</i>	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1876.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,055,099 89	1,011,560 08	50,066,659 97	40,038,674 97	1,027,985 »	*	
9,941,000 »	630,000 »	10,580,000 »	10,540,200 »	39,800 »	*	
1,653,000 »	»	1,653,000 »	1,583,000 »	70,000 »	*	
60,649,099 89	1,650,560 08	62,299,659 97	61,170,874 97	1,128,785 »	*	

(112)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4¹/₂ POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.

Semestre au 1^{er} mai 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	} 169,345 »

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	} 169,345 »
TOTAL. fr.		338,690 »

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capital primitif de l'emprunt fr.		84,656,000 »
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.		17,173,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.		67,483,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	158,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

TOTAL. fr. 281,820 91

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr. 95,442,832 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 40,078,649 78RESTANT DU CAPITAL. fr. 55,364,182 22

POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 557,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	5,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 557,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	5,870 »	
TOTAL fr.		<u>715,024 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,550,400 »RESTANT DU CAPITAL fr. 141,284,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

Dettes de 24,582,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,582,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT,

(4^{me} SÉRIE).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.

Semestre au 1^{er} mai 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.		<u>351,682 »</u>

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,582,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 5,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,846,400 »

POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.

Semestre au 1^{er} mai 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869).	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870	fr. 146,452 50
---	----------------

TOTAL.	fr. 292,905 »
----------------	---------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capital primitif de l'emprunt	fr. 59,525,000
---	----------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	744,000 »
--	-----------

RESTANT DU CAPITAL.	fr. 58,581,000 »
-----------------------------	------------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,636,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 193,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,636,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 193,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
Total. fr.	390,786	»

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capitaux primitifs fr. 77,763,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »**RESTANT DES CAPITAUX.** fr. **77,578,200 »**

POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. 127,500	»	} 158,050 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 526,500 francs	10,550	»	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. 127,500	»	} 140,796 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 664,800 francs.	13,296	»	
TOTAL.	fr. 278,826	»	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capital primitif de l'emprunt fr. 51,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1875 et jouissances antérieures 664,800 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 50,335,200 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1875.

	NOMBRE	Taux	TOTAL
	de titres à rembourser.	de remboursement par titre.	par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	555	125 »	69,375 »
— 500 —	487	625 »	304,375 »
Actions privilégiées de 500 francs	22	600 »	15,200 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			386,950 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1875.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS priviliéees	ACTIONS ordinaires
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.
Titres émis par la Société	155,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,168	5,555	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875	107,124	116,465	10,909	(1) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1873 à 1875.	1,602	1,405	65	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1876.	105,522	115,060	10,846	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1873 à 1875 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 1,116,175 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-
culation au 1^{er} janvier 1876, et de fr. 91,610,550 »

(1) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 350 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 15 mars 1875, prise en exécution de l'article IV de la Convention du 31 janvier même année. *Moniteur* n° 75.)

POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 9. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1866 à 1874.*

	ANNÉES									
	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	
la Flandre occidentale	229,409 02	155,028 20	201,188 53	170,894 05	101,024 61	50,911 51	51,705 50	(²)	(²)	(²)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	161,546 77	165,078 77	161,974 96	159,440 15	154,401 "	151,770 97	156,515 55	151,554 50	140,557 72	140,557 72
Manège à Wavre.	160,462 57	157,646 58	151,197 89	159,424 46	150,764 70	155,255 26	100,286 15	55,509 75	50,966 57	50,966 57
Lierre à Turnhout	168,707 57	163,565 91	146,129 "	142,011 25	151,419 95	92,175 97	71,669 85	66,858 48	66,887 05	66,887 05
Lichtervelde à Furnes.	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	197,511 65	127,159 49	200,000 "	(²) 80,000 "	(²)	(²)
Tongres à Bilsen	75,000 "	75,000 "	58,682 92	50,769 87	18,204 57	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
— à Ans	22,874 92	7,327 86	20,582 91	15,764 20	6,906 45	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe.	547,259 95	477,834 51	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "	(²) 450,000 "	(²)	(²)	(²)
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg.	"	502,054 80	550,000 "	530,000 "	550,000 "	550,000 "	(²) 247,677 59	(²)	(²)	(²)
Bastogne.	"	"	"	9,015 69	70,000 "	70,000 "	(²) 70,000 "	(²)	(²)	(²)
Vinton.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maeseyck	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Canal de Bossuyt à Courtrai.	200,000 "	200,000 "	193,257 78	200,000 "	199,529 42	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX. fr.	1,665,060 40	1,899,404 65	1,954,794 01	1,845,518 25	1,899,162 55	1,607,251 20	1,547,912 40	655,710 75	767,557 21	767,557 21

(¹) Les comptes pour les années 1871 à 1874 sont en suspens par suite d'un différend entre le Gouvernement et la Compagnie, au sujet du nombre de billes à admettre en compte.

(²) Les Compagnies et l'État ne sont pas d'accord sur le mode d'établissement du compte de la garantie. La somme de 80,000 francs payée en 1873 à la Compagnie de Lichtervelde à Furnes ne constitue qu'un à-compte pour le 1^{er} semestre.

(³) De cette somme, 280,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.

(⁴) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.

(⁵) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.

(⁶) L'exploitation de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

ANNEXES AU BUDGET DE LA PUBLIQUE POUR L'EXERC. 1877.

ANNEXE N° 10. — DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1876.		Crédits demandés pour 1877.		
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	DIFFÉRENCES	
				EXTRAORDINAIRES et temporaires.	EX PLUS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	12,000	"	"	2,000
— civiles	"	28,000	"	"	2,000
— militaires	5,750,000	"	5,710,000	"	40,000
— de l'ordre de Léopold	54,000	"	52,000	"	2,000
— de la marine (Militaires)	40,000	"	40,000	"	"
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	"	"
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>					
A. Affaires Étrangères	112,000	"	112,000	"	"
B. Justice	685,000	"	689,000	14,000	"
C. Intérieur	447,000	"	446,000	"	1,000
D. Travaux publics	480,000	"	500,000	20,000	"
E. Guerre	80,000	"	80,000	"	"
F. Finances	1,925,200	"	1,960,000	50,800	"
G. Cour des comptes	24,000	"	24,000	"	"
Pensions ecclésiastiques	525,000	"	552,000	7,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"
TOTAUX fr.	7,906,200	45,000	7,941,000	77,800	47,000
	7,949,200	7,980,000		DIFFÉRENCE EX PLUS.	50,800